

QUE le ministre des Finances et de l'Économie soit autorisé à conclure et à signer cette entente conjointement avec le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58733

Gouvernement du Québec

Décret 1194-2012, 12 décembre 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre du Groupe de travail du Conseil de la fédération sur les transferts fédéraux qui se tiendra le 14 décembre 2012

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), le 14 décembre 2012, une rencontre du Groupe de travail du Conseil de la fédération sur les transferts fédéraux;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste :

QUE le ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Groupe de travail du Conseil de la fédération sur les transferts fédéraux qui se tiendra le 14 décembre 2012;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre des Finances et de l'Économie, soit composée de :

— Monsieur Pierre Bouchard, conseiller politique, Cabinet du ministre des Finances et de l'Économie;

— Monsieur Luc Monty, sous-ministre, Ministère des Finances et de l'Économie;

— Monsieur Pierre Côté, sous-ministre adjoint, Ministère des Finances et de l'Économie;

— Madame Marie-Claude Lavallée, directrice des relations fédérales-provinciales, Ministère des Finances et de l'Économie;

— Monsieur Félix Théorêt, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58734

Gouvernement du Québec

Décret 1195-2012, 12 décembre 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra le 17 décembre 2012

ATTENDU QUE se tiendra au Lac Meech (Québec), le 17 décembre 2012, une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie, du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, et de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE le ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, dirige la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra le 17 décembre 2012;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre des Finances et de l'Économie, soit composée de :

— Monsieur Jean-François Gibeault, directeur, Cabinet du ministre des Finances et de l'Économie;